

Bruxelles, le 24 novembre 2025
(OR. en)

15792/25

FORETS 127
AGRI 635
ENV 1261
PROCIV 158
FIN 1435

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	14614/25
Objet:	Rapport spécial n° 16/2025 de la Cour des comptes européenne intitulé "Financement de l'UE pour lutter contre les incendies de forêt – Les mesures préventives se multiplient, mais leurs résultats et leur durabilité à long terme ne sont pas avérés" - Conclusions du Conseil (17 novembre 2025)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 16/2025 de la Cour des comptes européenne intitulé "Financement de l'UE pour lutter contre les incendies de forêt – Les mesures préventives se multiplient, mais leurs résultats et leur durabilité à long terme ne sont pas avérés", approuvées lors de la 4132^e session du Conseil le 17 novembre 2025.

CONCLUSIONS DU CONSEIL

sur le rapport spécial n° 16/2025 de la Cour des comptes européenne intitulé "Financement de l'UE pour lutter contre les incendies de forêt – Les mesures préventives se multiplient, mais leurs résultats et leur durabilité à long terme ne sont pas avérés"

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

- (1) RAPPELANT ses conclusions visant l'amélioration de l'examen de rapports spéciaux établis par la Cour des comptes dans le cadre de la décharge¹.
- (2) PREND NOTE du rapport spécial n° 16/2025 de la Cour des comptes européenne intitulé "Financement de l'UE pour lutter contre les incendies de forêt – Les mesures préventives se multiplient, mais leurs résultats et leur durabilité à long terme ne sont pas avérés" et PREND ACTE de ses recommandations;
- (3) RELÈVE l'importance du mécanisme de protection civile de l'Union et ATTEND AVEC INTÉRÊT le prochain audit de la Cour des comptes à ce sujet;
- (4) EST PROFONDÉMENT PRÉOCCUPÉ par le fait que les incendies de forêt et d'espaces naturels en général continuent d'entraîner des pertes humaines et le DÉPLORE;

¹ 7515/00 + COR 1.

- (5) CONSTATE avec inquiétude que les incendies de forêt entraînent de graves répercussions sociales, économiques et environnementales négatives dans l'ensemble de l'UE, que la fréquence, la taille et le nombre d'incendies de forêt restent importants, comme l'indique le rapport de la Cour des comptes, qui recense plus d'un millier d'incendies de forêt chaque année dans l'UE, détruisant en moyenne 353 000 hectares par an, et que plus de 2 100 incendies de forêt ont déjà brûlé plus d'un million d'hectares en 2025²;
- (6) EST CONSCIENT que le risque d'incendie de forêt est déterminé par une combinaison de facteurs externes (par exemple, la gestion du territoire, les conditions météorologiques, la population, le changement climatique) et de facteurs liés à la forêt (par exemple, la structure et l'état de la forêt, la topographie, la charge en combustible); SOULIGNE que le changement climatique a accru le risque d'incendie de forêt dans toute l'Europe;
- (7) MET EN AVANT le lien entre l'abandon de terres, l'accumulation de combustibles et un paysage plus homogène, augmentant le risque de feux d'espaces naturels ainsi que la fréquence, la taille et la gravité des incendies de forêt;
- (8) SOULIGNE que l'activité humaine est un facteur important contribuant aux incendies de forêt et ESTIME que la sensibilisation, l'éducation et l'information ciblée peuvent constituer des mesures préventives clés pour réduire le nombre d'allumages et atténuer les risques d'incendie de forêt;
- (9) RAPPELLE ses "Conclusions sur la nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts à l'horizon 2030"³ dans lesquelles il invite la Commission à travailler en étroite collaboration avec les États membres afin de renforcer le travail mené sur la gestion des risques liés aux catastrophes naturelles et aux facteurs perturbateurs pour les forêts, en particulier les feux incontrôlés, et sur l'adaptation au changement climatique, afin de mettre au point une approche structurée et intégrée;

² https://joint-research-centre.ec.europa.eu/projects-and-activities/natural-and-man-made-hazards/fires/current-wildfire-situation-europe_en

³ 13537/21.

- (10) MET EN AVANT l'importance des dispositifs effectifs de coopération et de partage d'expériences avec les administrations des États membres et les parties prenantes; SOULIGNE à cet égard, les travaux en cours de Forest Europe, notamment la note d'orientation intitulée "Réduire les risques d'incendie de forêt en Europe par une gestion durable des forêts" et la mise en place de la facilité paneuropéenne pour les risques forestiers;
- (11) SOULIGNE la nécessité d'une coopération entre les administrations forestières des États membres et les autorités de protection civile ainsi que celles d'incendie et de sauvetage;
- (12) INSISTE SUR l'importance de procédures administratives et financières efficaces et simplifiées dans le cadre des législations européenne et nationale pour permettre un soutien efficace à des mesures de prévention et de réaction légales, rapides et efficaces dans toutes les forêts, en particulier dans les zones touchées et à haut risque;
- (13) SOULIGNE le rôle essentiel que joue la gestion durable des forêts dans l'adaptation des forêts au changement climatique et dans la préservation et le renforcement de leur résilience face aux différents risques, notamment les incendies de forêt;
- (14) RECONNAÎT que la résilience des forêts face aux incendies et la prévention de ces derniers peuvent être améliorées, par exemple grâce à une bonne gouvernance des risques, à des pratiques de gestion durable des forêts et à des aménagements du paysage, tout en tenant compte des différentes approches adoptées en la matière aux niveaux national, infranational et local; SOULIGNE, dans ce contexte, la diversité et les spécificités des forêts et des approches de gestion des forêts dans les États membres et entre ceux-ci;
- (15) EST CONSCIENT que les mesures de prévention des incendies de forêt présentent de vastes avantages sociétaux et environnementaux dans un large éventail de secteurs, notamment dans la préservation de la biodiversité;
- (16) SALUE le partage de bonnes pratiques et la diffusion d'informations sur les actions relatives aux incendies de forêt qui se sont avérées efficaces entre les autorités compétentes des États membres au sein du groupe d'experts de la Commission sur les incendies de forêts et du comité permanent forestier;

- (17) MET EN AVANT la valeur de ressources financières stables, accessibles et suffisantes pour lutter contre les incendies de forêt; tout en SOULIGNANT, dans ce contexte, la nécessité de garantir la durabilité à long terme des actions financées, des efforts de prévention, des travaux réguliers et de l'entretien continu;
- (18) SOULIGNE qu'il importe que les financements de l'UE soient utilisés de manière efficace et efficiente pour soutenir les efforts des États membres en matière d'incendies de forêt et APPELLE la Commission à fournir des informations ciblant davantage les mesures éligibles pour aider les États membres à mieux exploiter les possibilités offertes;
- (19) MET EN AVANT l'importance du cycle de gestion des incendies de forêt, y compris un réseau routier forestier approprié et d'autres infrastructures nécessaires à la lutte contre les incendies de forêt;
- (20) RECONNAÎT l'importance des risques d'incendie de forêt en tant que principal critère de sélection des projets liés à la prévention des incendies de forêt;
- (21) SOULIGNE la nécessité de disposer de méthodes efficaces et d'améliorer la disponibilité des données pour le suivi et l'évaluation de l'efficacité des mesures préventives; CONSTATE que le programme Copernicus, établi par le règlement (UE) 2021/696, fournit un accès ouvert et gratuit aux données d'observation de la Terre, y compris aux données satellitaires qui, combinées aux données sur les incendies de forêt des États membres, jouent un rôle important pour soutenir le suivi des incendies de forêt et d'espaces naturels et la gestion des risques;
- (22) SOULIGNE la nécessité de disposer d'indicateurs de performance couvrant les intrants et les réalisations ainsi que les résultats et les impacts, pour des projets en matière de prévention des incendies de forêt, afin de mieux évaluer les interventions à différents niveaux et de recenser les possibilités d'amélioration du système en tant que voie à suivre, en tenant compte des conditions spécifiques des États membres; SOULIGNE, à cet égard, la nécessité de s'appuyer sur les outils existants;
- (23) INVITE les États membres et la Commission à prêter attention aux conclusions et aux recommandations du rapport spécial; SALUE le fait que la Commission, dans sa réponse au rapport spécial, ait accepté toutes ses recommandations et DEMANDE leur mise en œuvre avec la participation des États membres et de tous les acteurs et parties prenantes concernés.